

LE GUIDE D'USAGE DE LA TÉLÉMÉDECINE EN GUADELOUPE



Quel est l'objectif de ce guide ?

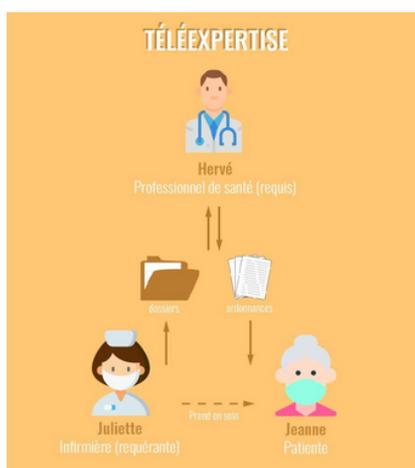
Ce guide à destination des professionnels de santé, a pour vocation d'illustrer par deux exemples, des cas d'usages immédiatement réalisables en région Guadeloupe. Ces illustrations permettront l'accompagnement du déploiement à l'échelle régionale de solutions de téléconsultation et de téléexpertise, dans le cadre de la feuille de route régionale, afin de développer des usages sécurisés, fiables et pérennes. Les patients concernés par ce déploiement sont situés dans des zones géographiques isolées, les habitants des îles du sud et de la Désirade, les personnes âgées (EHPAD et domicile) ainsi que les personnes détenues.

Quels sont les impacts attendus de la mise en place d'une offre de télémédecine sur le territoire ?

- ➔ Une **meilleure prise en charge médicale** et une réduction des délais de prise en charge
- ➔ Une garantie de la **continuité des soins**
- ➔ Une **réduction des déplacements** et une augmentation du confort pour les patients
- ➔ Une **meilleure qualité des prestations** et de la prise en charge à domicile, notamment via une coordination renforcée des intervenants sanitaires et sociaux.

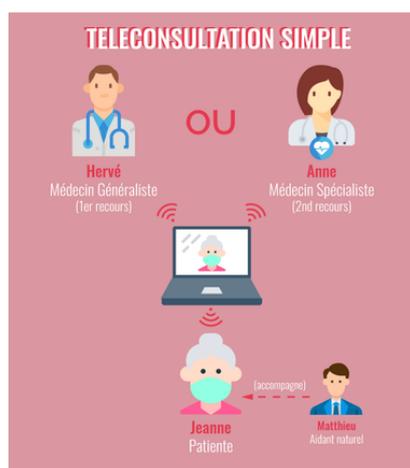
▼ LES ACTES DE TÉLÉMÉDECINE RÉALISÉS ET LES FILIÈRES DE SOIN CONCERNÉES

La téléexpertise



La **téléexpertise** permet à un professionnel de santé de solliciter, à distance par messagerie ou par un outil sécurisé, l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux face à une situation médicale donnée afin d'obtenir une conduite à tenir ou une prise en charge par un confrère.

La téléconsultation



La **téléconsultation** est une consultation à distance entre un professionnel médical et son patient. La téléconsultation peut être réalisée avec l'appui d'un professionnel de santé accompagnant le patient lors de sa réalisation.

Les filières de soin



Toutes les filières de soin sont concernées par le déploiement de la télémédecine en région Guadeloupe et notamment :

la gastro-entérologie, la gynécologie-obstétrique, la cardiologie, la pneumologie, la psychiatrie - santé mentale, les urgences neuro-chirurgicales et neuro-vasculaires. Les cas d'usages décrits ci-après concernant la cardiologie et les urgences.



CAS D'USAGE #1

LA TÉLÉMÉDECINE EN CARDIOLOGIE

au Centre Hospitalier de la Basse-Terre

▼ PATHOLOGIES PRISES EN CHARGE PAR TÉLÉMÉDECINE

Le service de cardiologie de la Basse-Terre peut être sollicité **par téléexpertise pour une demande d'avis face à des troubles du rythme cardiaque**. Le CH de Basse-Terre réalise également des **téléconsultations pré-interventionnelles pour les patients souffrant de troubles du rythme cardiaque**.

Demande d'avis par téléexpertise au CH de la Basse-Terre, pour les patients souffrants de troubles du rythme cardiaque

→ Qui peut requérir l'avis du CH de Basse-Terre ?

Les cardiologues libéraux de Guadeloupe, les services de spécialité du CHU de Guadeloupe.

→ Comment adresser une demande d'avis au CH de Basse-Terre ?

Le médecin requérant se connecte à la plateforme sécurisée de téléexpertise et crée la demande d'avis en renseignant le motif de la demande. Le médecin requérant dépose sur la plateforme les derniers examens du patients (ECG / Holter, biologie, imagerie si besoin) ainsi que le compte-rendu de la dernière consultation reprenant les antécédants du patient.

Lors du dépôt de la demande d'avis, le médecin requérant transmet également les éléments permettant la facturation de l'acte de téléexpertise.

Comment sont traitées les demandes d'avis ?

1

Après **dépôt sur la plateforme**, le médecin requérant reçoit un **accusé de réception** de la part du CHBT.



2

La demande d'avis est ensuite **consultée par un médecin** du service de cardiologie du CHBT dans les 24h.



3

Le cardiologue requis analyse la demande. Le médecin requis peut parfois contacter le médecin requérant afin qu'il lui transmette des informations complémentaires concernant le patient avant de rendre son avis. Egalement, il peut être nécessaire que le médecin requis fasse étudier le dossier lors d'un staff médical de rythmologie (le staff a lieu une fois par semaine) ou bien voit le patient en consultation spécialisée au CHBT.



4

A l'issue de l'analyse, **le médecin requis dépose sa conduite à tenir sur la plateforme de téléexpertise**.



5

Celle-ci est ensuite **envoyée au médecin requérant par voie sécurisée**.

L'avis de téléexpertise est également **inséré dans le dossier patient informatisé de l'établissement et le Dossier Médical Partagé (DMP)**.





CAS D'USAGE #1

LA TÉLÉMÉDECINE EN CARDIOLOGIE

au Centre Hospitalier de la Basse-Terre

Téléconsultation pré-interventionnelle pour les patients souffrants de troubles du rythme cardiaque

Comment réaliser une téléconsultation pré-interventionnelle de prise en charge d'un patient souffrant d'un trouble du rythme cardiaque ?

1 En amont du rendez-vous :

La liste de ses traitements, les derniers comptes-rendus de consultation, ainsi que les derniers résultats d'examen (ECG, Holter, bilan sanguin) peuvent être consultés dans le dossier médical informatisé du patient. Le consentement du patient est également recueilli avant de réaliser la téléconsultation (dans le cadre d'une situation d'urgence, le consentement peut être recueilli a posteriori).

Le secrétariat :

- vérifie la disponibilité du patient et du professionnel de santé associé au rendez-vous.
- vérifie que le patient dispose de tout le matériel nécessaire à la réalisation de la téléconsultation (micro, écran, caméra, ordinateur, smartphone ...)
- enregistre le rendez-vous dans la solution de téléconsultation et envoie au patient les informations utiles de connexion et le rappel du rendez-vous.

Le médecin vérifie la bonne connectivité et le paramétrage de l'outil par un test technique.

2 Lors de la téléconsultation :

- Le médecin s'installe dans un local isolé permettant d'être seul pour maintenir la confidentialité de l'entretien. Il ouvre ensuite le dossier informatisé du patient afin de consulter les résultats d'examens, les comptes-rendus etc.
- Le médecin se connecte au logiciel de téléconsultation et bascule le patient de la salle d'attente virtuelle à l'espace de téléconsultation.
- Il commence par demander au patient s'il se trouve dans de bonnes conditions de confidentialité pour la téléconsultation, puis informe le patient sur le déroulé de l'intervention et des risques qui y sont liés.

Lorsque cela est nécessaire, le médecin rédige l'ordonnance et les prescriptions s'il y a besoin d'adapter les traitements du patient ou de réaliser un bilan préopératoire.

Le médecin rédige le compte-rendu de consultation qui est ensuite déposé dans le dossier médical informatisé du patient

3 A l'issue de la téléconsultation :

Plusieurs documents sont transmis par voie sécurisée :

- une convocation pour informer le patient de la date de l'intervention
- un document de recueil du consentement qui devra être complété et signé par le patient avant l'intervention.
- lorsque cela est nécessaire, une ordonnance comportant une adaptation des traitements ainsi qu'un bilan préopératoire.

4 Après l'intervention :

Un compte-rendu est envoyé au médecin traitant et au médecin ayant requis l'intervention. Le compte-rendu est également téléversé dans le DMP





CAS D'USAGE #2

LA TÉLÉMÉDECINE AUX URGENCES

du Centre Hospitalier de la Basse-Terre

Le service d'urgence du CHBT a recours à la **téléexpertise pour la prise en charge des patients présentant une pathologie neurologique** (AVC, hémorragie intracrânienne ...). Les demandes d'avis sont transmises aux neurologues, ORL ou neurochirurgiens du centre hospitalo-universitaire de Pointe-à-Pitre.

Demande d'avis par téléexpertise pour les patients souffrants d'une pathologie neurologique

→ Qui peut requérir un avis ?

Les médecins urgentistes du CHBT.

→ Comment adresser une demande d'avis à un médecin spécialiste du CHU de Guadeloupe ?

Le médecin urgentiste se connecte à la plateforme sécurisée de téléexpertise et crée la demande d'avis en renseignant le motif de la demande. Le médecin requérant dépose sur la plateforme les derniers examens du patients (imagerie, bilans sanguins ...) ainsi que le contexte de la prise en charge en reprenant les antécédant du patient si cela est possible.

→ Comment sont traitées les demandes d'avis ?

- **Après dépôt** sur la plateforme, le médecin requérant reçoit un accusé de réception de la part du service requis.
- **La demande d'avis est ensuite consultée** par le médecin spécialiste.
- **Le médecin requis analyse** la demande. Le médecin requis peut parfois contacter le médecin requérant afin qu'il lui transmette des informations complémentaires concernant le patient avant de rendre son avis.
- **A l'issue de l'analyse**, le médecin requis dépose sa conduite à tenir sur la plateforme de téléexpertise. Celle-ci est ensuite envoyée au médecin requérant par voie sécurisée. L'avis de téléexpertise est également inséré dans le dossier patient informatisé de l'établissement et le Dossier Médical Partagé (DMP). Si besoin, le médecin requis contacte également par téléphone le médecin requérant afin de partager sa conduite à tenir.



LE DÉPLOIEMENT

de ces projets de télémédecine

→ Les facteurs clés de succès

- Une **offre de soins portée par des professionnels de santé**
- **Des acteurs identifiés** pour la prise en charge des patients
- Des organisations de service définies permettant **un traitement fluide des demandes d'avis** et la mise place des téléconsultations
- **L'équipement et l'aménagement de locaux** pour la réalisation des téléconsultations
- **Le déploiement de solutions communes**, fiables, ergonomiques et sécurisées, répondant aux besoins des professionnels
- **La formation des professionnels** à l'utilisation des outils, des solutions et aux bonnes pratiques de réalisation d'une téléconsultation
- **L'information des professionnels de santé** du territoire de l'existence d'une offre de télémédecine portée par le GHT de Guadeloupe
- Une information relayée par les médecins requis auprès de leurs confrères requérants

CARTOGRAPHIE DES SITES

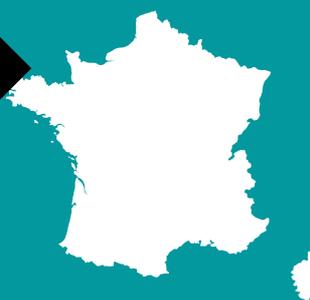
Guadeloupe



Martinique



France Hexagonale



1 CH de la Basse-Terre (CHBT)

2 CH de Capesterre-Belle-Eau

3 CH de Bouillante

4 CH de Pointe-Noire

5 CHU de Pointe-à-Pitre
EPSM

6 CH de Marie-Galante

7 CH gériatrique du Raizet

Ce guide a été rédigé en collaboration avec le Dr Wind, Directeur du numérique et des systèmes d'information du GHT Guadeloupe, responsable de l'unité de médecine hyperbare et le Dr Nicolas Rebotier, chef du service de cardiologie du Centre Hospitalier de la Basse-Terre. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet de déploiement de la télémédecine en région Guadeloupe, financé par l'initiative REACT-UE de la commission européenne.